

Immigration—Loi

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 134 et 143 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions n^{os} 134 et 143 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

TRAVAUX PUBLICS—L'ADJUDICATION DE MARCHÉS DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

Question n^o 134—**M. Stackhouse:**

Au cours de chacune des années 1985 et 1986, le ministère des Travaux publics a-t-il adjugé des marchés de plus de \$10,000 à des entreprises de la région métropolitaine de Toronto et, dans l'affirmative, a) combien, b) quels étaient la raison sociale de chaque entreprise et l'adresse de son siège social?

(Le document est déposé.)

LES INFRACTIONS À LA LÉGISLATION FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE POLLUTION

Question n^o 143—**M. Caccia:**

En a) 1985, b) 1986, a-t-on porté des accusations à la suite d'infractions à la législation fédérale en matière de pollution et, dans l'affirmative, (i) combien (ii) en vertu de quelle autorité statutaire et combien d'accusations individuelles a-t-on portées en vertu de chacune (iii) combien de poursuites ont été accueillies et, dans chaque cas, quelle pénalité a-t-on imposée?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Marchi (p. 7338).

M. Caldwell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Capilano (M^{me} Collins). Je suis persuadé que, comme les autres députés, elle est très occupée à

répondre au téléphone et à son courrier depuis quelques semaines au sujet de la politique en matière d'immigration, surtout en ce qui concerne les réfugiés.

Le message que nous avons reçu, notamment dans ma circonscription d'Essex—Kent, c'est que les électeurs veulent que la politique soit resserrée, et ils veulent que cela se fasse assez rapidement. Voilà pourquoi nous sommes de retour à la Chambre aujourd'hui.

La députée doit savoir que nous examinons un amendement qui réclame que la question ne soit pas débattue maintenant, mais qu'elle soit renvoyée à six mois. Je me demande quelle serait la réaction de ses électeurs si nous attendions six mois.

Mme Collins: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir signalé la chose. Comme mes collègues le savent, nous examinons actuellement la motion présentée par l'opposition en vue de renvoyer l'étude du projet de loi C-55 à six mois. Mes électeurs de Capilano trouvent cela tout à fait incroyable. La plupart des Canadiens ne suivent pas les délibérations de la Chambre très attentivement. Dans la plupart des cas, il me faudrait leur signaler que les libéraux durant la phase initiale du débat ont réclamé le renvoi de cette mesure à six mois et que le NPD l'a apparemment appuyé.

Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Je pense que mes collègues d'en face ne sont pas au courant des inquiétudes des Canadiens à ce sujet. Les Canadiens veulent que nous agissions maintenant. Ils veulent que justice soit faite, comme je l'ai dit plus tôt, mais ils veulent que nous agissions et que le projet de loi soit adopté avec célérité. Voilà pourquoi je demande à mes collègues de tous les partis de travailler rapidement pour faire subir toutes les étapes à ce projet de loi.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Capilano (M^{me} Collins). Comme elle le sait probablement, la Commission des réfugiés des Nations Unies a remis un aide-mémoire au gouvernement signalant que le projet de loi C-55 enfreint la convention sur les réfugiés. Amnistie internationale, l'Association du barreau canadien, toutes les associations de réfugiés et de gens d'Églises du Canada ont déclaré la même chose, soit que les dispositions du projet de loi C-55 relatives à la sélection préalable et aux appels vont à l'encontre des conventions internationales que nous avons signées. Elles vont également à l'encontre de la Charte des droits. Ces propos ont été tenus par tous ceux qui s'y connaissent, et encore publiquement.

La députée sait en outre que les membres de notre parti ont déclaré que si le gouvernement était prêt à modifier ces deux dispositions principales du projet de loi C-55, il y gagnerait une acceptation immédiate et une adoption rapide.

La députée devrait tenir compte de tous les témoignages et de tout le poids provenant des Nations Unies, d'Amnistie internationale, du comité des Communes qui comprend une majorité de députés de son propre parti, de la Commission Plaut, des Églises, des associations de réfugiés qui ont déclaré qu'une ou deux modifications au projet de loi C-55 le rendraient acceptable. Un consensus pourrait s'établir dans notre pays; l'opposition a déclaré qu'elle l'accepterait. La députée pourrait-elle reconnaître en outre la nécessité d'apporter ces modifications, de façon à obtenir l'adoption complète, rapide et immédiate au cours des prochaines 24 heures de ce projet de